

JUIN 2013



## AU SOMMAIRE :

- Numéro Urgences CCA : rappel
- Tenues arbitres FFVoile
- Nominations
- Erratum Règles de Course à la Voile
- Valorisation de l'arbitrage dans l'obtention des labels Ecole de sport et Club compétition
- Affiches instructions de course type
- Calls ISAF (Décisions d'Umpires) 2013-2016 et Cas ISAF 2013-2016
- La photo du mois
- Mise à jour de la clé arbitre



PARTENAIRE  
OFFICIEL



PARTENAIRES FÉDÉRAUX



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE  
Commission Centrale d'arbitrage  
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris

Tél : 01 40 60 37 12 / 03 - Fax : 01 40 60 37 37 - [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr)



## LE RAPPEL GENERAL - Juin 2013

### 01.40.60.37.58 : RAPPEL NUMÉRO URGENCES C.C.A

La Commission Centrale d'Arbitrage a mis en place en avril 2010 un numéro de téléphone d'urgence à disposition des arbitres, numéro joignable 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. Depuis sa création, ce sont pas moins de 50 appels reçus, ce qui nous conforte dans l'utilité de ce dispositif.

Nous vous rappelons que vous devez contacter ce numéro de téléphone en cas :

- de déclenchement d'intervention extérieure au dispositif de sécurité propre à la compétition
- d'évacuation sanitaire ou médicale coordonnée par les moyens de l'Etat
- de blessure grave ou décès.

Bien entendu, cet appel ne doit pas venir perturber les opérations en cours et doit être effectué lorsque les opérations de secours ont été organisées.

Il est possible que vous n'avez pas immédiatement un correspondant en ligne, le numéro **01.40.60.37.58** étant transféré sur un portable d'un responsable CCA qui pourrait éventuellement ne pas être en mesure de vous répondre immédiatement.

Dans ce cas, nous vous demandons de laisser un message sur le répondeur en précisant votre nom et prénom, un résumé de l'objet de votre appel et en laissant votre numéro de téléphone où le responsable pourra vous recontacter.

Si vous ne l'avez pas encore fait, **nous vous demandons d'enregistrer ce numéro de téléphone dans votre portable à « URGENCE CCA » pour l'avoir à disposition en cas de besoin.**

### VALORISATION DE L'ARBITRAGE DANS L'OBTENTION DES LABELS ECOLE DE SPORT ET CLUB COMPÉTITION

Le Conseil d'Administration de la FFVoile du 14 juin dernier a validé le fait que pour être labellisé Ecole de Sport, un club doit avoir au moins un arbitre (au minimum arbitre de club). De même, pour être labellisé Club Compétition, un club doit avoir au moins un arbitre régional ou en formation d'arbitre régional. Cette mesure sera applicable pour l'obtention des labels 2014.

### TENUES ARBITRES FFVOILE

Les arbitres nationaux ont reçu individuellement en retour leurs blouson et polaire portant le nouveau logo de la FFVoile. Ils ont également reçu deux écussons blancs (un écusson pour le polo arbitre et un deuxième pour la chemise arbitre). Nous rappelons aux arbitres qu'ils doivent coudre ces écussons sur leur polo/chemise afin de pouvoir porter pendant les compétitions à venir leurs tenues siglées à l'image du nouveau logo de la FFVoile. Nous souhaiterions recevoir des photographies des équipes d'arbitres des différentes compétitions estivales à venir en tenue (à l'occasion par exemple des cérémonies officielles) pour une parution dans un prochain Rappel Général.

### NOMINATIONS

La Commission Centrale d'Arbitrage félicite les arbitres suivants qui accèdent à la qualification nationale :

- Philippe COUSIN,	joueur d'épreuve	(ligue Pays de la Loire)
- Thibaut GRIDEL,	juge	(ligue Bretagne)
- Gérard LARI,	juge	(ligue Provence Alpes Côte d'Azur)
- Michel ORLANDI,	comité de course	(ligue Aquitaine).



## LE RAPPEL GENERAL - Juin 2013

### ERRATUM RÈGLES DE COURSE À LA VOILE

Quelques erreurs sont à corriger dans votre livre des Règles de Course à la Voile 2013-2016 :

- Définition d'Obstacle, en rabat de gauche (3ème phrase) : « .....Cependant, un bateau *en course* n'est pas un *obstacle* pour les autres bateaux à moins qu'ils ne soient obligés de s'en *maintenir à l'écart*, ~~de lui donner de la place ou la place à la marque~~ ou si la règle 23 s'applique, de l'éviter. ....»
- page 6, « Sportivité et Règles », 1ère phrase : « Les concurrents du sport de la voile sont soumis à un ensemble de règles qu'ils sont censés suivre et **faire** respecter ».
- page 30, règle 69.3(a) : ajouter une phrase à la fin du (a) : « **L'autorité nationale doit informer rapidement les autres autorités nationales concernées et l'ISAF de sa décision et de ses motifs, même si sa décision est de ne prendre aucune action supplémentaire** ».
- Page 36, règle 90.3 : Quand un système de classement prévoit de retirer un ou plusieurs résultats de course du score d'un bateau dans une série, les points pour une disqualification selon la règle 2, selon la dernière phrase de la règle 30.3, selon la règle 42 si la règle P2.2 ou P2.3 s'applique, ou selon la règle ~~69.1(c)(2)~~ **69.2(c)(2)** ne doivent pas être retirés....
- Page 107, L11.2\* (2ème) : « La ligne de départ sera entre un mât arborant un pavillon orange sur la marque de départ à l'extrémité tribord et **le côté parcours de** la marque de départ **située** à l'extrémité bâbord ».
- Page 109, L13.1\* (2ème) : « La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon orange sur la marque d'arrivée à l'extrémité tribord et **le côté parcours de** la marque d'arrivée à l'extrémité bâbord ».

### AFFICHES DES INSTRUCTIONS DE COURSE TYPE 2013-2016



Les Affiches des Instructions de course type Voile légère et Habitable sont disponibles au siège de la FFVoile. Même si l'information a été diffusée par mail à tous les clubs le 15 mai dernier, il est possible que certains d'entre eux n'aient pas pris connaissance de cette possibilité. Vous pouvez sûrement la relayer auprès des clubs et leur proposer de les acquérir au prix de 10€ TTC (hors frais de port) en adressant un mail à [cca@ffvoile.fr](mailto:cca@ffvoile.fr).

### LIVRES DES CALLS ET DES CAS ISAF 2013-2016

La traduction du « Call Book » étant terminée, le livre des Calls ISAF (décisions d'umpires) 2013-2016 est en cours d'impression. La Commission Centrale d'Arbitrage va l'envoyer à titre gracieux aux umpires internationaux, nationaux et régionaux avant la fin de ce mois.

Le Call Book (version française) sera disponible à la vente au prix de 15 € TTC (hors frais de port), et pourra être commandé en envoyant un mail à : [cca@ffvoile.fr](mailto:cca@ffvoile.fr)

La traduction du livre des CAS ISAF 2013-2016 est quasiment terminée, il sera disponible dans le courant de l'été.





## LE RAPPEL GENERAL - Juin 2013

### LA PHOTO DU MOIS

Nos remerciements à Christophe BRESCHI pour cette photo prise à l'occasion du Championnat du monde Master Finn, qui s'est déroulé à La Rochelle du 17 au 24 mai dernier.

### MISE À JOUR DE LA CLÉ ARBITRE

De nombreux documents ont été réactualisés dernièrement :

- Dans l'onglet « Règles »

Le Call Book (livre des décisions d'umpires) 2013-2016

Questions/réponses ISAF : le livret complet des Q&R 2013 réactualisé avec 8 nouvelles Q/R :

- F1 / Q&R 13-021 : moyenne des points et courses multiples
- G3 / Q&R 13-024 : quand une information obligatoire manque dans l'avis de course et les IC
- J5 / Q&R 13-022 : VRC - pénalités vs avantage acquis
- J6 / Q&R 13-023 : marques manquantes, positions GPS et réparation
- J7 / Q&R 13-027 : information sur intention de réclamer
- K1 / Q&R 13-025 : match racing et règles de classe
- M5 / Q&R 13-026 : Windsurfing - dès que possible
- N2 / Q&R 13-028 : autre question sur les déchets

- Dans l'onglet « Règles de classe »

Les règles de classe Figaro, les règles de classe Speed Feet 18

- Dans l'onglet « Formulaires et documents type »

Les comptes rendus d'épreuve (organisateur, comité, juge, jaugeur, umpire, juge vagues, contrôleur)

Les formulaires concurrents (réclamation FRA et GBR, réclamation simplifiée, contestation classe ment affiché, déclaration d'abandon, demande carte de publicité)

Les formulaires comité (secrétariat match race, feuille de pointage, suivi de course, action sans instruction, intention de réclamer, rapport de course)

Les formulaires jaugeur (rapport du jaugeur au comité, remplacement d'équipement endommagé)

Les formulaires juge (heure limite réclamations, convocations, décisions, transmission décisions aux résultats, réclamations français et anglais, réclamation simplifiée, intention de réclamer, récapitulatif annexe P, suivi des réclamations)

- Dans l'onglet « CCA »

le Rappel Général (avril 2013)

*Corinne Aulnette*  
Responsable de la C.C.A.

*Jean-Luc Denéchau*  
Président de la C.C.A.